

Rapport du conseil communal du 22 février 2018

Tout le monde était présent

Deux questions ont été posées par le conseiller Benoît Houbiers. Une première question concernait le conseil consultatif de l'environnement. Le conseiller se demandait si le conseil de l'environnement pouvait bel et bien organiser marché et s'ils étaient assurés. Le bourgmestre a répondu que le collège avait approuvé l'organisation du marché et que le conseil consultatif de l'environnement exécutait celui-ci en collaboration avec la commune. En outre, il est un fait que la commune souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les membres individuels des conseils consultatifs.

Deuxièmement, le conseiller a prétendu que les rapports des conseils consultatifs n'ont jamais figuré à l'ordre du jour du conseil communal et il se demandait comment cela se faisait. Le bourgmestre a répondu que les rapports des conseils consultatifs ont bel et bien été portés à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins et que les procès-verbaux de ces réunions sont toujours transmis à tous les membres du conseil par le Directeur général.

Ensuite, il a été **pris connaissance** de l'**approbation du budget 2018** de la commune de Fourons par le gouverneur, le 11 janvier 2018.

La ville de **Renaix** a demandé de soutenir une **motion** relative à la suppression des facilités linguistiques dans leur ville. Le conseil communal a soutenu cette motion (*par 10 voix pour, 4 voix contre et 1 non valable voix*). Ceci ne signifie cependant rien pour notre situation spécifique sur le plan des facilités linguistiques à Fourons. Ici, tout reste inchangé.

A partir du 1er janvier 2018, l'organisation de la **bibliothèque** sera transférée du niveau administratif provincial au **niveau administratif flamand**. Par conséquent, le système provincial de la bibliothèque sera remplacé par la variante flamande, à savoir Cultuurconnect. Le conseil communal a approuvé pour ce faire une convention de collaboration (*10 pour, 4 contre et 1 non valable*).

Le conseil communal a approuvé le **contrat d'emphytéose** pour la garderie extrascolaire **Stekelbees** sur le terrain de l'école provinciale (*10 pour, 4 contre et 1 non valable*).

A Schophem, un sentier (n° 67) a été supprimé il y a bien longtemps, mais l'on n'a jamais auparavant procédé à la vente de l'assiette de la route aux propriétaires voisins. Le conseil communal a finalement approuvé la vente de portions de cette route (*13 pour, 2 non valable*).

Le conseil communal a décidé de placer **en enterré le réseau électrique** de Grijze Graaf jusqu'à la Dreesch en passant par la Route de Moulard et de renouveler l'éclairage public en conservant les poteaux en béton (*14 pour et 1 non valable*). Les frais seront payés au moyen des droits de tirage.

Le **budget de la police 2018** a été approuvé par le gouverneur le 1er février 2018. Le conseil communal en a pris connaissance.

Ensuite s'en est suivi un certain nombre de points relatifs à la **zone de police**.

En premier lieu, le conseil a approuvé l'accord de principe concernant la participation à un **recrutement commun d'un conseiller/spécialiste pour la sécurité** et la protection de la vie privée (expert en sécurité de l'information) au bénéfice des zones de polices limbourgeoises (*12 pour, 2 abstentions et 1 non valable*).

Ensuite, la modification temporaire de la **formation du personnel** de la zone de police de Fourons a été approuvée (*14 pour et 1 non valable*). Un élargissement des 16 inspecteurs ETP à 17 inspecteurs aura temporairement lieu. Celui-ci est nécessaire afin d'absorber le déficit en capacité dû au départ d'un policier de grade INP qui s'octroie une interruption de carrière.

La place d'un inspecteur a été déclarée vacante et une **commission locale de sélection** a été mise sur pied (*14 pour et 1 non valable*).

Enfin, le conseiller Levaux a **ajouté un point** concernant une motion contre le projet de loi visant à autoriser les visites domiciliaires. Le conseil a décidé de ne pas traiter cette motion, étant donné qu'elle ne ressort pas de la compétence du conseil communal (*10 pour, 4 contre et 1 non valable*).